

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2011

Le 28 mars 2011 à 19h00, le conseil municipal de Ponthoile s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri POUPART, Maire.

Etaient présents : MMmes Poupart, Dupont, Douyère, Duponchel, Cazier, Fromentin, Bruvier, Guillout, Bizet, Komdeur, Chatelain ;

Etaient absents excusés : Mme Richer, Mme Saint-Pol (pouvoir donné à M. Bruvier), M. Thiry ;

Etait absent : M. Delavalle

Mme Guillout a été élue secrétaire.

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci ne figurant pas sur la convocation, il demande à l'ensemble des membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Location du logement situé à côté de la mairie

Monsieur le Maire indique que les 2 dossiers de demande de location en sa possession sont complets aussi, une décision peut être prise ce soir. Monsieur le Maire souhaite ajouter ce point à l'ordre du jour suite à la réception des dernières informations manquantes ce vendredi en mairie.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

CREATION DE SANITAIRES POUR L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de sanitaires pour l'école : il rappelle que par délibération en date du 24/03/2011 le conseil municipal a décidé : de valider le plan au sol présenté par M. David DESMARET, maître d'œuvre, tout en lui demandant de réaliser quelques petites modifications et de reporter pour la prochaine réunion du conseil municipal de ce jour sa décision sur la totalité du projet, la sollicitation de l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et le plan de financement.

M. David DESMARET, maître d'œuvre a réalisé les modifications demandées, Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le nouveau projet établi par M. David DESMARET. Monsieur le Maire présente le dossier avant-projet comprenant un plan de situation, un plan de masse, un plan (au sol), un plan en façade et un plan en pignons. Au niveau des matériaux, le pignon ouest est prévu avec un habillage en plaquettes de briques, le reste du bâtiment est prévu avec un enduit au ciment en soubassement (comme l'école actuellement) et un enduit gratté fin en élévation. La couverture de ce bâtiment est en bacs acier laqué 75/100^{ème} avec retardateur de condensation. Un chéneau en zinc est prévu contre le bâtiment existant puisque la toiture prévue est mono pente. Monsieur le Maire communique aux membres du conseil municipal, au regard de la notice descriptive succincte et estimative fournie par M. DESMARET, des informations sur le gros œuvre, la charpente, la couverture, les menuiseries extérieures et intérieures

Le montant des travaux de construction de sanitaires pour l'école estimé par M. David DESMARET, économiste de la construction est de 105.000,00€ H.T. soit 125.580,00€ T.T.C..

Monsieur le Maire indique que le taux de subvention D.E.T.R. peut être de 30 à 40% mais qu'il est indiqué, dans les instructions, que la notice explicative doit mentionner le plan de financement calculé selon le taux le plus bas soit 30%.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux ne peuvent commencer avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Conseil Municipal,

considérant que la création de sanitaires pour l'école est nécessaire,
vu la délibération en date du 24/03/2011,

considérant que les remarques formulées lors de la réunion du 24/03/2011 ont été prises en compte,

Après délibération et à l'unanimité,

- adopte le projet présenté,
- demande à Monsieur le Maire d'engager les démarches pour le dépôt du permis de construire,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires et à accomplir toutes les autres démarches nécessaires,

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Etat D.E.T.R. : **30% du montant H.T.** soit **31.500,00€** (calculé selon le taux le plus bas)
- Part revenant au maître d'ouvrage : 70% du montant H.T. + T.V.A. : soit 73.500,00€ + 20.580,00€ = 94.080,00€ financés par des fonds propres.

Echéancier de réalisation de l'opération :

- Décembre 2011 (dès réception de l'arrêté de subvention et de l'arrêté de permis de construire)

Monsieur le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

LOCATION DU LOGEMENT SITUE A COTE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a, en tout début de réunion, et à l'unanimité, accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour : en effet, Monsieur le Maire indique qu'il dispose de 2 dossiers complets de demande de location du logement situé à côté de la mairie, aussi, une décision pourrait être prise ce soir.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux dossiers de candidature qu'il a en sa possession pour la location du logement situé à côté de la mairie.

Le Conseil Municipal,

étudie les deux candidatures,

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent faire paraître une nouvelle annonce afin que de nouvelles candidatures soient déposées en mairie, plusieurs conseillers municipaux ne veulent pas attribuer le logement aujourd'hui et souhaitent reporter la décision,

Après délibération,

- décide de voter sur le report ou non de la décision du choix du locataire du logement situé à côté de la mairie :

Pour le report de la décision : 11 voix

Contre le report de la décision : 1 voix

- décide donc à **11 voix pour**, de reporter la décision du choix du locataire du logement situé à côté de la mairie,
- indique que le choix du locataire se fera d'ici 15 jours ou 3 semaines lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, les 2 candidatures étudiées ce jour ne sont pas écartées, elles seront de nouveau étudiées avec les nouvelles demandes,
- demande à Monsieur le Maire de passer une annonce pour la location de ce logement dans le Courrier Picard et sur le boncoin.fr.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.